

La déclaration que vient de faire le Bureau des Examineurs Catholiques de Québec, m'engage cependant à demander aux inspecteurs et aux divers bureaux d'examineurs eux-mêmes des renseignements plus détaillés et propres à constater si l'opinion que j'ai exprimée, et qui m'a paru être si généralement partagée, est, comme on l'assure, mal fondée en ce qui concerne ce bureau, ou en ce qui concerne tout autre bureau d'examineurs.

Je suggère donc respectueusement que l'on m'autorise à exiger des inspecteurs d'école : 1o. Un état du nombre d'instituteurs ou d'institutrices munis de diplômes qui ont été renvoyés par les commissaires pour cause d'ignorance ; 2o. Un état du nombre d'instituteurs et d'institutrices munis de diplômes enseignant actuellement, sans avoir les connaissances requises ; 3o. Les raisons pour lesquelles ils considèrent que ces instituteurs et ces institutrices n'auraient pas dû être admis à l'enseignement ; 4o. La date du diplôme de chaque instituteur ou institutrice ainsi désignés par eux, et le nom du bureau d'examineurs qui l'a accordé ; 5o. Des échantillons de l'orthographe des dits instituteurs ou institutrices, lorsqu'ils auront pu s'en procurer.

Je suggère de plus qu'il me soit permis de demander à chaque bureau d'examineurs : 1o. Un état du nombre de jours qu'a duré chacune de leurs sessions, dans les années 1857, 1858 et 1859 ; 2o. Le nombre de personnes qui, s'étant présentées à l'examen à chaque session, n'ont point obtenu de diplôme ; et, à défaut de ce nombre, la proportion approximative, au meilleur de leur connaissance, des candidats refusés et des candidats admis.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) PIERRE J. O. CHAVEAU,
Surintendant de l'Éducation.

SECRETARIAT PROVINCIAL,
Québec, 31 décembre 1859.

Monsieur, — J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, d'accuser réception de votre lettre en date du 22 courant, concernant la résolution passée par le Bureau des Examineurs Catholiques de Québec et dont je vous avais transmis copie.

Les faits que vous signalez sont plus que suffisants pour vous justifier d'avoir appelé l'attention du gouvernement et de la législature, comme vous l'avez fait dans votre dernier rapport, sur la trop grande facilité avec laquelle il vous a paru que des diplômes d'instituteurs étaient accordés par ces bureaux.

Son Excellence ne doute pas que dans le cas où les plaintes faites par les inspecteurs contre ces bureaux seraient fondées pour le passé, les membres des divers bureaux éviteront à l'avenir une indulgence excessive qui ne pourrait qu'être funeste aux intérêts de l'éducation.

L'organisation récente du Conseil de l'instruction publique dispensera de la nécessité de l'investigation que vous suggérez. Son Excellence espère que le Conseil de l'instruction publique auquel la législature a donné tous les pouvoirs nécessaires à ce sujet, fera des règlements propres à faciliter et à régulariser l'examen des candidats à l'admission à l'enseignement, et croit aussi ne pas se tromper en exprimant l'espoir que les divers bureaux d'examineurs s'empresseront de s'y conformer.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) C. ALLEN,
Secrétaire.

L'amélioration du corps enseignant serait, du reste, accélérée par une augmentation de la subvention des écoles communes, augmentation que je n'ai cessé de recommander dans tous mes rapports et sur laquelle je dois insister aujourd'hui plus fortement que jamais ; car sans elle il sera difficile à ce département d'adopter avec succès les mesures énergiques qui me paraissent être nécessaires, si l'on veut rendre l'éducation ce qu'elle doit être dans toute l'étendue du Bas-Canada. Il doit être évident que cette subvention, en restant stationnaire, diminue de fait chaque année pour chaque municipalité, à mesure que la population augmente et que de nouvelles municipalités se forment. La proportion fournie actuellement par le gouvernement devient, pour un grand nombre de localités, de plus en plus insignifiante.

Il est d'autant plus urgent d'augmenter la subvention des écoles communes, que l'étonnante progression qui a eu lieu dans les con-

tributions locales a été amenée en partie par l'espoir que l'on nourrirait, de recevoir du gouvernement des secours proportionnés aux sacrifices qui se faisaient dans chaque localité. Il est donc bien à craindre que ce mouvement si louable ne se soutienne point ; si, au lieu de l'encourager par une augmentation de la subvention, on continue à diminuer au contraire chaque année la part revenant à chaque municipalité. Même en supposant que cette progression continuât, il est à remarquer qu'à raison des exigences locales, nationales et religieuses, qui rendront toujours tout système d'instruction publique plus dispendieux dans le Bas-Canada que partout ailleurs, la subvention actuelle serait encore insuffisante.

(A Continuer.)

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1858.

EXTRAITS DES RAPPORTS DES INSPECTEURS DES ÉCOLES.

Extrait d'un Rapport de M. l'Inspecteur TANGUY.

(Suite.)

Mont-Carmel.— Cette municipalité n'a que deux écoles fréquentées par 65 enfants. On y enseigne seulement le catéchisme du diocèse, la lecture, l'écriture et l'orthographe. L'arrondissement No. 2, montre peu d'empressement à profiter de son école ; une grande partie des enfants n'y assiste point, et cela pour une petite querelle au sujet du site. Pauvre gens privés de tous autres moyens d'instructions ils refusent la lumière parce qu'elle ne leur vient pas du côté voulu !

St. Alexandre.— Cette municipalité a 7 écoles fréquentées par 227 élèves. Une seule peut-être considérée comme remplissant parfaitement l'objet de la loi ; les autres vu les conditions topographiques de la localité sont cependant utiles et même nécessaires quoiqu'inférieures. Dans une de ces écoles cependant où l'on avait eu jusqu'ici de très bonnes institutrices, on en a nommé une bien inférieure. J'ai insisté sur un retour à l'ancien ordre de chose avec la détermination de supprimer l'école si je n'étais pas écouté. Dans 6 écoles on enseigne avec plus ou moins de succès outre la lecture, l'écriture, les premières notions de grammaire, l'analyse grammaticale, l'arithmétique, l'histoire sainte et celle du Canada. La difficulté de trouver quelqu'un qui voulût accepter la charge de secrétaire-trésorier a causé du retard dans la perception des cotisations, et généralement dans l'exécution de la loi.

St. Louis de Kamouraska.— Il y a ici une académie de garçons et sept écoles sous contrôle. Trois de ces écoles sont bonnes et suffisantes, les autres ne donnent qu'un minime résultat. L'académie des filles poursuit dignement son œuvre et est dans une condition florissante. L'académie des garçons est cette année sous la direction d'un instituteur habile.

Je regrette d'avoir à dire qu'une paroisse si riche et si intelligente se laisse devancer par d'autres plus pauvres et qui manquent de tous les éléments de prospérité que Kamouraska possède en abondance. Plusieurs institutrices sont peu capables bien qu'elles soient munies de diplômes. Les écoles sont mal fournies de bancs, de tables, livres, cartes, etc. Une école a été suspendue pendant plus de deux mois faute de bois de chauffage. Les maisons d'école ont besoin de réparations que l'on diffère d'année en année. Si je ne remarque pas un changement je serai forcé de suggérer un remède énergique. La corporation scolaire déplore avec moi cet état de choses. La municipalité est considérablement endettée.

St. André.— Cette paroisse continue à exécuter la loi de la manière la plus satisfaisante. La visite de ses écoles est pour moi une de ces joissances que les amis de l'éducation peuvent seuls apprécier ; elles sont au nombre de sept dont cinq sont très bien tenues. Deux d'entre elles se distinguent surtout, ce sont celles de Mlle. de Beaumont et de Mlle. Sirois. Je remarque dans cette paroisse plus d'assiduité chez les élèves que dans les paroisses voisines ; 289 enfants étaient inscrits sur les registres d'école. Le matériel sans être tout ce qu'on pourrait désirer est cependant assez satisfaisant. Il y a peu d'arrérages de cotisation. Les excellents résultats obtenus sont en grande partie l'œuvre du digne président de la commission scolaire, Mlle. de Beaumont qui a formé plusieurs des institutrices de cette paroisse mérite aussi des éloges pour ses succès achetés au prix de longues années de travail et de dévouement.